

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 31/2022

Séance du 9 décembre 2022 - 14h00

Contrat pour accroissement temporaire d'activité à Rochefort

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 25 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUEGAN et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort.

Membres en visio-conférence :

Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Margarita SOLA et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort (pouvoir à Thierry LESAUVAGE) ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

CONTEXTE

Les Agences de l'eau Adour-Garonne et Seine-Normandie, acteurs incontournables de la préservation et de la restauration des zones humides, soutiennent les pratiques d'élevage extensif respectueuses de ces milieux. Afin de renforcer le soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, un diagnostic doit être mené pour identifier les besoins et fédérer les acteurs à l'échelle du territoire.

Le Forum des Marais Atlantiques a été mandaté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour créer un réseau national d'acteurs engagés sur la question du maintien de l'élevage en milieux humides (4e PNMH - Action 14). La mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne s'inscrit dans le cadre de cette action nationale.

En parallèle, depuis 2022, le Forum des Marais Atlantiques a engagé une action sur les pratiques agricoles en zones humides sur le bassin Seine-Normandie. Cette action, financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, a pour objectif de réaliser un diagnostic et un guide destinés à diffuser les pratiques agricoles favorables aux milieux humides.

Le poste de chargé(e) de mission vient renforcer l'équipe du Pôle agroécologie, actuellement composée de deux personnes, afin de les soutenir dans la réalisation de ces actions :

- mise en réseau des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- production d'un guide technique, d'un recueil de retours d'expériences sur les pratiques agricoles favorables aux milieux humides et la diffusion de ceux-ci sur le bassin Seine-Normandie.

Poste

MISSIONS PRINCIPALES

Fédérer et animer un réseau d'acteurs engagés dans le maintien de l'élevage en milieux humides

- Réaliser un état des lieux des actions en cours et des attentes des acteurs du bassin Adour-Garonne ;
- Participer à la fédération des acteurs du bassin Adour-Garonne et à leur représentation en lien avec le réseau national pour le maintien de l'élevage en milieux humides ;
- Structurer et animer le réseau à l'échelle du bassin Adour-Garonne en collaboration avec les acteurs et les partenaires techniques, financiers et institutionnels ;
- Participer à l'organisation d'ateliers de réflexion collective et à la planification des actions au niveau du bassin Adour-Garonne.

Produire et diffuser des documents techniques sur les pratiques et les dispositifs agricoles favorables à la préservation des zones humides

- Lister, synthétiser et analyser les pratiques agricoles favorables sur le bassin Seine-Normandie et dresser les dispositifs d'aide pour parvenir à ces changements de pratiques sous forme de guide ;
- Reconnaître et valoriser le rôle des agriculteurs/éleveurs dans ces milieux en valorisant leurs savoir-faire et pratiques à travers des témoignages et des retours d'expériences. Un recueil de fiches retours d'expériences permettra de mettre ces témoignages en valeur ;
- Constitution d'un annuaire d'acteurs, diffusion des documents produits et valorisation via la réalisation de journées techniques.

Communication et capitalisation

- Contribuer à l'alimentation du site Internet du FMA dédié à l'élevage en milieux humides ;
- Participer à la promotion des actions/projets relatifs à l'élevage en milieux humides par la diffusion d'articles, d'outils de communication sur le site Internet et les réseaux sociaux du FMA.

FMA et Pôle agroécologie

Participer à la vie du FMA : réunions d'équipe, Comité d'orientation scientifique et technique (COST), tâches collectives, etc.

Cet agent assurera les fonctions de chargé(e) de mission agro-environnement.

Profil souhaité

Formation - expérience

- Bac +5 dans le domaine du développement agricole/agroécologie ou gestion des ressources naturelles
- Expérience en gestion de projet, dans l'animation de réunion et/ou de mobilisation d'acteurs

Savoir-faire

- Connaissances des zones humides et des pratiques d'élevage
- Connaissances des acteurs et des enjeux agricoles et écologiques, en particulier en milieux humides
- Bonne maîtrise des outils bureautiques (Excel et Word notamment) et des réseaux sociaux
- Analyse qualitative et quantitative de données
- Maîtrise des entretiens semi-directifs

Savoir-être

- Aisance relationnelle et capacité à s'exprimer avec une diversité d'acteurs
- Sens de l'écoute et du dialogue
- Qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Aptitude à travailler en équipe
- Force de proposition

Le poste sera créé pour une période d'un an (recrutement prévu en janvier 2023) et la rémunération sera calculée sur la base d'une fourchette entre l'indice brut 518 et 565, majoré 445 et 478 de la fonction publique, soit un coût global compris entre 42 157 et 45 325 €.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non-titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Décision du Comité Syndical

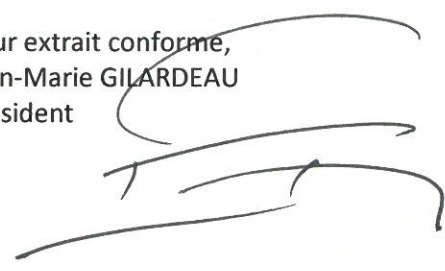
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel en tant que chargé(e) de mission agro-environnement ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'annuler la délibération n°28/2022 ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8
Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _____
- _____ -

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2022**